



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 18 décembre 2017

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 18 décembre 2017 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Finance - Comptabilité

1. 185.5 C.P.A.S. Budget 2018 - Note de politique générale - Rapport d'économies d'échelles - Tableau de bord prospectif
2. BP - 471 - Budgets des services ordinaire & extraordinaire - Exercice 2018 - Vote.

Technique

3. PP/865 – P.I.C. 2013-2016 - Réfection de la rue de Lesterny à Bure - Approbation avenants (prix convenus E.A. 3 et E.A. 4).
4. PP/865 – P.I.C. 2013-2016 - Réfection de la rue de Lesterny à Bure - Approbation état d'avancement 4.
5. NW-506.16 - Donation CAMPASA - Cloche - Approbation.
6. NW/874 – AMENAGEMENTS TERRAIN LOTISSEMENT BURE (PASAY-DE-GRUPONT) - Mission d'auteur de projet - Approbation estimation ajustée.
7. 861 - Remplacement des garnitures des menuiseries d'entrée du hall des sports de TELLIN, de la grille de l'école de Bure et des sorties arrière du bâtiment polyvalent à Tellin - Approbation
8. PP - 830 - Désignation de l'A.I.V.E. pour les missions d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage, Auteur de projet et Surveillance pour : - A la mise en oeuvre des travaux de protection des captages de Large Fontaine, Pierre au charme, Revoz 1,2 et 3 et des forages de Spienchamp (Resteigne) et Revoz. - A la réalisation des essais de pompage et analyses d'eau sur les forages de Spienchamp et revoz. - A la réalisation des études de délimitation des zones de prévention des forages de Spienchamp et Revoz.
9. PP/861 - REFECTIION STORES ECOLE TELLIN – 2017 – Approbation des conditions et du mode de passation.

Intercommunales

10. MR - 9.701 Intercommunale IDELUX Projet Publics - Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017
11. MR - 9.701 Intercommunale IDELUX Finances - Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017
12. MR-9.701 Intercommunale IDELUX - Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017.
13. MR-9.83 AIVE - Assemblées générales extraordinaire et stratégique du 20 décembre 2017

14. *9.81 ORES ASSETS - Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 21 décembre 2017.*

PCDR - Patrimoine

15. *ER - 879.21 GAL : 2e avance de trésorerie et solde de la participation communale.*

16. *ER - 506.11 Achat de 9 parcelles (Dessous le Coray + Grand Pachy): projet d'acte du CAL.*

Protection civile

17. *ER - 504.51 Procédure devant le Conseil d'Etat sur la restructuration de la protection civile : demande de M. D. Fourny.*

Communication

18. *ER - Conseil communal : dates des séances pour 2018.*

Séance à huis clos

Enseignement

19. *VG 397 - Personnel enseignant - Ratifications désignations à titre temporaire et demande de congé - Collège des 09/11 et 30/11/2017*

Fait à Tellin, le 7 décembre 2017

Par le Collège Communal,

LAMOTTE A.

La Directrice générale



MAGNETTE J.-P.

Le Bourgmestre

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

LUNDI 11.12.2017 à 13h.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, et vu l'article 26 bis § 5 de la loi organique du C.P.A.S, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance commune du Conseil Communal et du C.P.A.S qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 18 décembre 2017 à 19 heures 30.**



ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

1. Budgets C.P.A.S. 2018 ordinaire et extraordinaire – Note de politique générale – Rapports d'économie d'échelles – Tableau de bord prospectif – Discussion.

Fait à Tellin, le 06 décembre 2017.

Par le Collège :
La Directrice Générale,

A. LAMOTTE.

Le Bourgmestre,


J.P. MAGNETTE.